

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation 17 Novembre 2017

Etaient présents :

DAPOT Patrick
PERAULT Françoise
BOUNIOU Daniel
GILABERT Aude
THEILLARD Jacqueline
DANIEL Jean-Yves
FALCOU Léone
PIZZIGHINI Olivier

Procuration pour :

VALLIER Rémi
NUFFER Nadia
LATHAM David

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle.

1° Approbation compte rendu de la séance du 14/09/2017 : Procès-verbal adopté à l'unanimité

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame PERAULT Françoise

3° Point Finances :

a- **Délibération virement M14:** présentation Madame PERAULT Françoise

a) Délibérations de virement de crédit :

1) travaux en régie + 2 644.00 € 2) régularisations divers postes en recettes

Réf : Ecritures comptables			
		Dépenses	
Section Fonctionnement	023 (042)	Virt à la section d'investissement	2644
	721 (042)	Immobilisations incorporelles	2644
Section Investissement	021 (040)	Virement de la Section de Fonct	2644
	2312 (040) 177	Aménagement Cimetière	2644
Réf : Travaux en Régie			
		Recettes	
Section Fonctionnement	Travaux en Régie	Cimetière	7 413,74
		Dépenses	
Section Investissement	231 (040)	Cimetière Personnel	4243,31
		Cimetière Matériel	3170,43
			7413,74

Après délibération par le Conseil Municipal adopte le virement à l'unanimité.

Point Finances au 23/11/2017 : en M14 (Budget principal) les Dépenses et recettes restent en deçà du budget prévisionnel avec un excédent de recettes. En M49 le budget de l'Eau est conforme aux prévisions de facturation de la consommation d'eau.

4° Projet de réhabilitation FOYER MUNICIPAL (cuisine et sanitaires): présentation Monsieur le Maire

a) **Explications entretien Mme le Sous-Préfet suite à la visite des locaux le 4 octobre 2017**

Mme le Sous-Préfet a confirmé que le Foyer municipal ne pouvait demeurer en l'état actuel pour l'accueil de réceptions et que des travaux devaient être programmés de toute urgence par la Commune pour pouvoir continuer à être un lieu de rassemblement de la population thézanaise.

b) **Présentation du dossier établi par Mme ASTRUC, Architecte (Monsieur le Maire) :**

Comme la loi nous y oblige nous avons fait appel à un Architecte (Mme ASTRUC) qui a remis une proposition d'aménagement d'une surface de 110m² pour une nouvelle cuisine, sanitaires, loge (réf spectacles), local technique, tout en respectant les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette proposition a été jointe à une première demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude. Le chiffrage du projet établi par Mme

ASTRUC ayant trop largement dépassé les estimations de départ (100 000€), il sera revu afin d'optimiser les coûts prévisionnels. Le plan sera aussi à revoir.

5° Lotissement HECTARE : Correspondance Mr PORTALES, Directeur Société

HECTARE: présentation Monsieur le Maire

La Société Hectare a confirmé par courrier sa proposition d'aménagement du lotissement sur le terrain communal pour un prix d'achat arrondi à 100 000€ payable par tranche de 10 000€ au fur et à mesure des ventes de lots. La Société Hectare a installé un grand panneau à l'entrée du village (Avenue de la Gare) et a balisé le chemin menant au Tennis. De nombreux encarts publicitaires sortent chaque semaine dans le journal L'Indépendant. La Société MALLET est venue pour la viabilité.

6° Travaux en cours et à venir :

a) Synthèse du fonctionnement de la station d'épuration : présentation Monsieur Daniel BOUNIOL

Voir descriptif en Annexe.

A noter : l'arrachage de cyprès gênants a été effectué en régie par Mr Sébastien Gilabertce qui a permis une économie de 1 020€.

b) Mise en place du relais "FREE" : présentation Monsieur le Maire

Le pylône du relais FREE a été installé et générera une recette annuelle de 5 000€. Un premier paiement au prorata du début des travaux jusqu'au 31/12/2017 sera versé à la Commune dans les jours qui viennent.

c) Destruction vestiaires terrain de rugby : présentation Monsieur le Maire

Les vestiaires servant de squat et générant des dégradations, ils seront démolis en régie.

Début des travaux Rue de la Croix Rousse (remplacement branchements vétustes) : présentation Monsieur Daniel BOUNIOL Voir descriptif en Annexe.

d) Eclairage Public : travaux 2ième tranche installation LEDS : présentation Monsieur Daniel BOUNIOL

La 2ème tranche de remplacement des ampoules par des LEDs a été effectuée partant de vers chez Mr DERAMBURE en direction Route de Narbonne .

7° Vie scolaire : présentation Madame AUDE GILABERT

Voir Annexe Vie scolaire.

A noter : il y a actuellement 99 enfants en RPI dont 48 à Thézan, le reste à Monseret.

Les enfants ont suivi une simulation « Alerte incendie » et « Alerte terroriste ».

8° Délibérations à examiner : présentation Monsieur le Maire

a) Instauration de la Taxe d'Aménagement par secteur à un taux supérieur à 5 % (Rue des Aspres, secteur Canto Perdrix) : Monsieur le Maire propose de passer la Taxe d'Aménagement à 10% pour les secteurs nécessitant le prolongement des réseaux d'eau potable et d'assainissement là où ils n'existent pas, car cela engendre de gros frais à charge de la Commune : à titre d'exemple, pour 3 lots à viabiliser dans le secteur Canto Perdrix les travaux avoisineront 45 000€ HT). La délibération est adoptée à la majorité.

b) Choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux de réfection branchements Rue de la Croix Rousse (validation du choix établi par la Commission des Travaux) : Deux devis ont été soumis pour ces travaux : TPAL 69 775€ HT et MALLET 71 767€ HT. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de TPAL. La délibération est prise à l'unanimité.

c) Demande de subvention Syndicat Audois d'Energie pour remplacement luminaires coeur de village (tranche 3) : une 3^{ème} tranche pour un coût de 24 786€ HT est prévue pour 2018 (les subventions ne sont accordées que par tranches de 25 000€ HT maximum). La délibération est prise à l'unanimité.

d) Demande de subvention (Dotation des Territoires Ruraux) travaux de réfection Sanitaires et cuisine Foyer Municipal : en plus de la demande de subvention au Conseil Régional (voir 4°b)

d'autres demandes seront faites et le projet sera dépendant des subventions accordées. A cet effet Monsieur le Maire prévoit aussi de rencontrer le nouveau Sous-Préfet.

e) Institution d'une servitude de passage sur la parcelle communale A 538 pour desservir les parcelles A 539, A540, A 537, A 373 et par extension A 374 appartenant à Madame Régine DURAND. Les frais d'actes seront à la charge du bénéficiaire. La délibération est prise à l'unanimité.

f) Syndicat du Bassin Versant OrbieuJourres :

1° délibération pour modification du périmètre du Syndicat du Bassin Versant OrbieuJourres : La délibération est prise à l'unanimité.

2° délibération pour modification statutaire en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations) : La délibération est prise à l'unanimité.

g) Communauté de Communes Lézignan :

1° délibération relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes de Lézignan : nouvelle taxe minimale (40€/an/habitant) qui ne sera facturée que si des travaux sont entrepris par la Communauté des Communes de Lézignan : La délibération est prise à l'unanimité.

2° Proposition d'adhésion de la Communauté de Communes de Lézignan à la COVALDEM (compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés) : La délibération est prise à l'unanimité.

h) Reconduction demande de DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) pour climatisations ancien bâtiment Communauté de Communes : La délibération est prise à l'unanimité.

i) Examen du Livret Unique de sécurité et du plan d'action : La délibération est prise à l'unanimité.

9° Associations : en l'absence de Madame NUFFER Nadia elle a envoyé un mail de remerciements aux divers acteurs qui ont œuvré au bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2017, et détaille le programme de la journée du TELETHON le 25 novembre prochain.

10° Présentation du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), instauré par le décret N°2014-513 du 20 mai 2014. Obligation d'application au 01/01/2018

Question débattue à huis clos. La proposition de ne pas ajouter le CIA au montant des primes actuellement allouées est adoptée à l'unanimité.

8° Questions diverses : présentation Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait circuler la lettre de Monsieur le Premier Ministre concernant la vie et les finances des Collectivités locales.